



Arrêté Municipal N° DST_2021_0037

Arrêté temporaire réglementant la circulation et le stationnement Rue de la Trinité et rue de Crec'h Tanet

Le Maire de la Ville de Lannion

Vu, le code général des collectivités territoriales et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation.

Vu, le code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1.

Vu, le code Pénal, article R 610-5.

Vu, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie.

Vu, la demande des entreprises SLC et COLAS en date du 9 février 2021.

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité, dans le cadre de travaux de réseaux et d'aménagement, rue de la Trinité et rue de Crec'h Tanet.

Arrête

Article 1: La circulation et le stationnement seront interdits rue de la Trinité sur la section de voie comprise entre l'avenue Ernest Renan et la rue des Buttes.
La circulation sera déviée via la rue Jeanne d'Arc.

Article 2: Ces dispositions sont applicables du 15 février au 15 mars 2021, suivant les phases et l'avancement des travaux.

Article 3: La signalisation réglementaire sera réalisée par les Services Municipaux et maintenue par les intervenants.

Article 4: Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation, elles annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5: Le présent arrêté est transmis à:

- Monsieur le Commandant de Police, Chef de la circonscription de Lannion

- Monsieur le Chef de la Police Municipale de Lannion

Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte - CS 44416 - 35044 RENNES cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait en mairie de LANNION le mardi 9 février 2021

Certifié exécutoire après affichage le

Paul LE BIHAN
Maire de LANNION

Vice-Président de Lannion-Trégor Communauté